

Service émetteur : Secrétariat de la CDSP  
Affaire suivie par : Hélène FOURNIER  
Courriel : Helene.fournier@ars.sante.fr  
Téléphone : 05 34 30 27 75  
Télécopie: 05 34 30 26 46

**RAPPORT D'ACTIVITE**

**Année 2017**

**Commission Départementale des Soins  
Psychiatriques**

**GARD (30)**

**I - STATISTIQUES D'ACTIVITE EN 2017**

Voir tableau chiffré joint en annexe

Globalement, **929** mesures de soins psychiatriques sans consentement ont été prises en 2017 soit 13 de plus qu'en 2016 représentant une augmentation de **1.42%**.

➤ **736 mesures de soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement :**

- 89 mesures avec 2 certificats (Art L.3212-1-II-1)
- 558 mesures « urgentes » avec 1 certificat (Art L.3212-3)
- 89 mesures « péril imminent » sans tiers (Art L.3212-1-II-2)

Pour l'exercice 2017, les soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement (736 mesures) ont diminués de **1.74%** par rapport à l'exercice 2016 (749 mesures) soit **13** mesures de moins.

➤ **193 mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat :**

- 17 mesures (Art L.3213-1)
- 80 mesures suite à un arrêté du Maire (Art L.3213-2)
- 1 mesure (Art L.3213-7 avec maintien)
- 95 mesures « détenus » (D398 CPP ou L.3214-3)

Pour l'exercice 2017, les mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat ont augmenté de **26** mesures par rapport à l'exercice 2016.

Les mesures « détenus » sont majoritaires et représentent **49.22%** des mesures SDRE. Elles représentaient, 38.92% des mesures de SDRE en 2016 soit une augmentation de **28.38%**.

## **II – BILAN DE L'UTILISATION DES PROCEDURES D'URGENCE ET DE PERIL IMMINENT**

Pour l'exercice 2017, **89** mesures de « **péril imminent** » ont été prises représentant **12.09 %** des mesures de SDDE. Leur nombre a diminué par rapport à l'exercice de 2016.

Les mesures « **urgentes** » avec un certificat représentent **75.82 %** des mesures de SDDE soit 558 mesures et sont en diminution de 80 mesures par rapport à l'exercice 2016.

Globalement, les mesures « **urgentes** » avec un certificat et les mesures de « **péril imminent** » représentent **87.91 %** des mesures de SDDE soit **647** mesures.

Par rapport à l'exercice 2016, on constate une diminution de **89** mesures soit **-12.09%**.

## **III – SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION**

### **➤ Composition de la C.D.S.P.**

La composition de la commission départementale des soins psychiatriques était la suivante :

- vice-présidente du tribunal de grande instance de Nîmes,
- psychiatre au Centre Hospitalier Alès,
- médecin psychiatre libéral,
- représentant l'UNAFAM,
- représentant des usagers en psychiatrie.

### **➤ Fonctionnement de la C.D.S.P.**

La commission s'est réunie 2 fois en 2017, une fois au CH Le Mas Careiron à Uzès et une fois au CHU Nîmes.

Au cours de ces réunions, en fonction de l'ordre du jour et du temps imparti, elle s'est efforcée d'examiner un maximum de dossiers de patients faisant l'objet de soins psychiatriques sans leur consentement, en priorité les mesures de « péril imminent » et les mesures qui se prolongent au-delà d'un an soit dossiers :

- SDDE 23 dossiers dont 17 mesures « péril imminent »

Les membres de la commission se sont attachés à vérifier que les procédures se déroulent dans le respect de la liberté des personnes.

### **➤ Visites**

La commission a effectué une visite du Centre Hospitalier Le Mas Careiron en 2017 :

- l'unité « NASH » unité fermée de l'établissement où sont accueillis principalement les détenus et les patients « difficiles ».

7 patients ont été reçus par la CDSP au cours de l'année.

➤ **Plaintes et requêtes**

La commission a pris connaissance de 6 courriers adressés au président de la CDSP. Une réponse leur a été adressée.

Fait à Toulouse, le 8 Février 2018

Le Président de la C.D.S.P.

# STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DU GARD

Département : Gard (30)  
 Période du : 01/01/2017  
 au : 31/12/2017

## I - Données de cadrage

ATTENTION / Les données chiffrées ci-dessous représentent les mesures ouvertes en 2017 + celles ouvertes antérieurement et toujours en cours au 01/01/2017

<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques</b>	<b>1256</b>
<b>- dont nombre total de SDRE et SDJ</b>	<b>276</b>
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	37
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	127
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	14
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintien	2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	5
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	91
<b>- dont nombre total de SDDE</b>	<b>977</b>
- dont nombre de SDT	152
- nombre de SDTU	711
- nombre total de SPI	114
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an</b>	<b>268</b>
- dont nombre de SDRE et SDJ	105
- dont nombre de SDDE	163
<i>(dont nombre de SPI : 15)</i>	
<b>Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques</b>	<b>888</b>
<b>- dont nombre de levées de SDRE et SDJ</b>	<b>161</b>
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	15
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	71
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	75
<b>- dont nombre de levées de SDDE</b>	<b>727</b>
<i>(dont nombre de levées de SPI : 91)</i>	

Arrêté du 26 juin 2012 fixant le modèle du tableau des statistiques d'activité des commissions départementales des soins psychiatriques prévu à l'article R. 3223-11 du code de la santé publique

## II - Fonctionnement et activité de la CDSP

COMPOSITION DE LA CDSP AU 31/12/2017

Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	0
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	0	0
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

<b>Nombre de réunions</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de visites d'établissements</b>	<b>1</b>
<b>Nombre total de dossiers examinés :</b>	<b>23</b>
- dont SDRE et SDJ	0
- dont SDDE	23
<i>(dont nombre SPI: 20)</i>	
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :</b>	<b>3</b>
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	
- SDRE et SDJ en programme de soins	
- SDDE en hospitalisation complète	
- dont SPI	
- SDDE en programme de soins	3
- dont nombre total de SPI examinées	
- dont SPI en hospitalisation complète	
- dont SPI en programme de soins	
<b>Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :</b>	<b>0</b>
- dont nombre de demandes adressées au préfet	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
<b>Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil :</b>	<b>6</b>